

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juillet 2018

---

**DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 675

présenté par

M. Diard, M. Ramadier et M. Savignat

-----

**ARTICLE 8**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que le gouvernement est déjà maître de l'ordre du jour parlementaire, il est proposé, par cet article, de lui octroyer une priorité supplémentaire, sur les textes relatifs à la politique économique, sociale ou environnementale.

Ces sujets étant si larges que cela reviendrait à conférer au Gouvernement la maîtrise absolue de l'ordre du jour. Ainsi, cet article revient sur les avancées majeures de la révision constitutionnelle de 2008, qui consistait à mieux inclure les assemblées dans l'établissement de l'ordre du jour parlementaire, et établirait un déséquilibre manifeste entre le gouvernement et le Parlement dans un ordre du jour déjà favorable à ce premier.

C'est pourquoi cet amendement propose la suppression du présent article.